

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3583)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par
M. Tardy
-----**ARTICLE 17 B**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est étonnant que le gouvernement ait proposé la création d'une nouvelle instance, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels, alors qu'il prétend être dans un objectif de réduction de ces commissions administratives.

Le vecteur choisi est tout aussi étonnant : une telle création ne relève pas de la loi mais de textes réglementaires.